

vu le parti qu'un Trésor toujours obéré pouvait tirer de cette situation. Dès 1522 le cardinal de Tournon, gouverneur de Lyon (1), emprunte, emprunte à jet continu. Mais c'est surtout à partir de 1543, lors de la reprise de la guerre entre François I^{er} et Charles-Quint, que ces recours au crédit ont été systématisés. L'ambassadeur anglais Paget, signalant l'état déplorable des finances royales, montrait l'abondance des capitaux disponibles à Lyon et sur d'autres places (2) ; il ajoutait que ces capitaux, notamment les dépôts versés dans les banques par les veuves et les orphelins, recevaient une rémunération de 5 à 8 % ; or le roi veut s'en emparer et promet un intérêt de 10 %, allant avec les étrangers jusqu'à 16. Grâce à la pression exercée par Tournon, qui alla jusqu'à menacer d'expulsion les étrangers récalcitrants, on obtient des Florentins 200.000 écus, 100.000 des Lucquois, 50.000 des Allemands (les Welser, cependant liés par ailleurs aux Impériaux) et 50.000 des marchands français.

Ce texte immédiatement contemporain s'accorde très exactement avec celui de Bodin, dans sa *République*, qui est de 1577 (p. 681). (3). Cette constitution d'un syndicat obligatoire de prêteurs, c'est ce qu'il appelle « établir la banque à Lyon », ajoutant que Tournon, « à la suscitation de certains Italiens », persuada au roi qu'il y avait là un moyen infaillible « d'attirer en France les finances de tous costez, et faire fonds à l'advenir, pour en frustrer les ennemis ». Mais ce grand sceptique insinue que le cardinal avait dans l'opération un intérêt personnel : il voulait placer à gros intérêts 100.000 écus « qu'il avoit en ses coffres ». Quoi qu'il en soit le roi profita si bien de ces facilités de crédit qu'à sa mort il était débiteur envers « la banque de Lyon » — entendez le syndicat des emprunteurs — non seulement des 500.000 écus qui étaient dans le Trésor de l'Épargne, mais de « quatre fois davantage ».

Henri II suivra la même politique. Dès 1548 les Italiens lui prêtaient le projet d'ouvrir trois autres « banques », à Paris,

(1) Sur ces premières opérations financières, voy. ISAAC, *Le cardinal de Tournon, 1536-37*, dans *Rev. d'hist. de Lyon*, t. XII.

(2) *Cal. Henry VIII*, t. IX, nos 103, 117.

(3) Cf. du VERDIER, *Prosopographie lyonnaise* (1563), Cl. de RUBYS, *Privileges de la ville de Lyon* (1573) et le texte publié par A. Chamberland et H. Hauser (*Revue historique*, juillet-août 1929).